

## Délibération 2025-044

### Finances - Plan de gestion Lacs de Valette - Exercice 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 avril 2025.

#### Participants

Bessières	Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	Mme BRINGUIER Corinne, M CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

#### Conseillers ayant donné pouvoir

M. BERINGUIER Bernard a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc  
M. DARENGOSSE Ludovic a donné pouvoir à Mme MONCERET Mylène  
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles  
M. ANTONY Maxime a donné pouvoir à Mme GAYRAUD Isabelle  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel

#### Conseiller excusé

M BRAGAGNOLO Patrice

#### Conseillers absents

M. HAMDANI Aïli  
Mme LAVAL Carole  
M. MAUREL Cédric  
Mme RIVIERE Christel  
M. ROUX Didier

#### Secrétaire de séance

Mme BLANCHARD ESSNER Sonia

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 20 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 06

## Exposé

Monsieur le Président rappelle que le site des Lacs de Valette, ancien complexe de gravières de 16 hectares sur la commune de Layrac-sur-Tarn, est classé Espace Naturel Sensible (ENS) par le département de la Haute-Garonne depuis le 1er février 2018.

Monsieur le Président précise que le classement ENS a donné lieu à la définition et à la mise en œuvre d'un plan de gestion et de valorisation du site. Un plan de gestion 2020-2025 qui a été établi par l'association nature en Occitanie et validé par un comité de gestion composé d'élus et de partenaires. Dans le cadre de ce projet, la Communauté de Communes a sollicité et obtenu un financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Il s'agit de valider le plan de gestion pour l'année 2025.

## Plan de gestion Lacs de Valette - Budget 2025 ADAPTE

		2024						
Code	Opérations	CC	NEO	Autre	TOTAL	AIDE CD31		CCVA
						FONCT	INVEST	
AD5	Rédaction des bilans annuels	781,20	450,00		1231,20	615,60	0,00	615,60
AD6	Organisation et animation du comité de gestion annuel	312,48	900,00	100,00	1312,48	656,24	0,00	656,24
AD7	Rédaction du bilan final et évaluation	1093,68	900,00	100,00	2093,68	1046,84	0,00	1046,84
Evaluation et actualisation du PDG		2187,36	2250,00	200,00	4637,36	2318,68	0,00	2318,68
SE2	Etude complémentaire arborées		1350,00		1350,00	0,00	1080,00	270,00
SE3	Etude complémentaire avifaune (hors héronnière)		900,00		900,00	0,00	720,00	180,00
SE5	Etude complémentaire entomologique		450,00	300,00	750,00	0,00	600,00	150,00
SE6	Etude complémentaire botanique et habitats		2250,00		2250,00	0,00	1800,00	450,00
Etudes et acquisitions de connaissances		0,00	4950,00	300,00	5250,00	0,00	4200,00	1050,00
TA2	Contrôle et opérations de lutte contre les plantes exotiques envahissantes	156,24	225,00		381,24	0,00	304,99	76,25
TA3	Restauration du four à pain	312,48		2000,00	2312,48	0,00	1849,98	462,50
TA4	Restauration de l'allée d'arbres fruitiers	156,24		100,00	256,24	0,00	204,99	51,25
TA6	Réalisation d'un verger conservatoire (dont signalétique)	468,72		1000,00	1468,72	0,00	1174,98	293,74
Travaux et aménagement		1093,68	225,00	3100,00	4418,68	0,00	3534,94	883,74
TE1	Gestion différenciée du site pour l'accueil du public	1249,92		500,00	1749,92	0,00	874,96	874,96
TE2	Fauche annuelle tardive (élargissement de la prairie centrale)	781,20		500,00	1281,20	0,00	640,60	640,60
TE3	Mise en sécurité des sentiers	312,48		100,00	412,48	206,24	0,00	206,24
Restauration et maintien des continuités écologiques et des fonctionnalités des écosystèmes		2343,60	0,00	1100,00	3443,60	206,24	1515,56	1721,80
ACC1	Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'animations	624,96	450,00	500,00	1574,96	944,98	0,00	629,98
ACC3	Aménagement d'un parking (abri, panneau d'affichage, garage vélos ...)	781,20		4000,00	4781,20	0,00	5737,44	-956,24
Accueil du public et communication		1406,16	450,00	4500,00	6356,16	944,98	5737,44	-326,26
AD2	Suivi administratif et financier	312,48		100,00	412,48	206,24	0,00	206,24
AD3	Veille foncière	156,24			156,24	78,12	0,00	78,12
Gestion courantes de l'ENS		468,72	0,00	100,00	568,72	284,36	0,00	284,36
RI1	Rédaction et mise en œuvre du règlement intérieur du site	156,24			156,24	0,00	0,00	156,24
AD1	Elagage de la ligne à haute tension: Suivi de la convention avec ENEDIS	156,24			156,24	0,00	0,00	156,24
AD4	Représentation de l'ENS	312,48		100,00	412,48	0,00	0,00	412,48
Non financé par le Cd31		624,96	0,00	100,00	724,96	0,00	0,00	724,96
TOTAL		8124,48	7875,00	9400,00	25399,48	3754,26	14987,94	6657,28

TOTAL COUT CD31	18742,20
-----------------	----------

TOTAL COUT CCVA	6657,28
-----------------	---------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## Décision

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le plan de gestion des Lacs de Valette 2020-2025,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de gestion Lacs de Valette pour 2025 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de cette demande de subvention ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;
- **De Préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## Résultats du vote

Votants – 25 | Pour – 25 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,  
Mme BLANCHARD-ESSNER Sonia

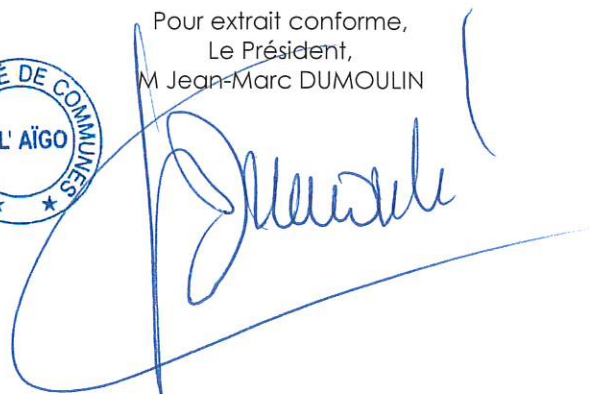


Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le

**23 AVR. 2025**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M Jean-Marc DUMOULIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.*